

Le Journal Canadien publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraison de 32 pages de matières littéraires et de musique. Les douze livraisons de l'année forment la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

à Montréal, AUX BUREAUX No. 15,

RUE ST. VINCENT.

à Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN,

MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISSENT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal hebdomadaire, par an, en avance, 12 francs.
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, par an, en avance, 12 francs.
Aux deux publications réunies, par an, en avance, 24 francs.
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix quel qu'il soit.

PRIX DES ANNONCES.

Stipules et au-dessous, première ligne, 1 franc.
Dix lignes au-dessous, première ligne, 1 franc.
Au-dessous par lignes, 1 franc.
Toute insertion subséquente, le quart du prix (A franchir les lettres.)

feuilleton de la Revue Canadienne.

CONTEMPORAINS ILLUSTRES.

M. DE TALLEYRAND.

(Suite.)

Principal agent des négociations que préparèrent les victoires de Marengo et Hohenlinden, après avoir successivement signé la paix, aux conditions les plus avantageuses pour la France, avec tous les Etats, grands et petits, du continent, il couronna son œuvre de pacification générale par le traité d'Amiens, qui vit pour la première fois l'Angleterre reconnaître la révolution française et ses conquêtes.

L'influence de son esprit de modération ne fut pas plus étrangère à tous les actes de pacification intérieure. Après avoir présidé aux négociations relatives à l'établissement du Concordat, il en fut récompensé par le bref du pape Pie VII, dont j'ai déjà parlé, et le relevait de l'excommunication du pape Pie VI, et le rendait à la vie civile; après l'amnistie générale accordée aux émigrés, son exemple et son influence contribuèrent à rallier au gouvernement plus d'un grand nom de l'ancienne monarchie.

Ayant sa part dans le bien, M. de Talleyrand eut aussi sa part dans le mal. Entraîné par cette tendance de tout pouvoir non contenu à s'agrandir sans cesse, et exploitant l'enthousiasme du pays, Bonaparte commençait déjà à nous faire payer chaque victoire d'une liberté, et tous ces philosophes de la Constituante, tous ces tribuns de la Convention, transformés en courtisans, rivalisaient d'ardeur et de zèle dans l'immolation des libertés achetées au prix de tant de sang et de larmes. L'ex-évêque constitutionnel de 1790 ne fut ni le moins docile ni le moins obséquieux des agents de cette dictature militaire; mais aussi il est vrai de dire que tous ces droits politiques tenus par lui et par tant d'autres n'avaient eu réalité existentielle que sur le papier; et tyrannie pour tyrannie, mieux valait sans doute encore laisser la tête sous le sabre glorieux d'un héros que sous le couteau d'une bande de coupe-jarrets, ou sous un régime de charlatans corrompus, de filles de joie et de voleurs.

Mais, non content de faire bon marché de la liberté, le dernier descendant des Périgord poussa la complaisance jusqu'à trépaner dans une acte odieux, qu'il appela lui-même plus tard, assez lestement, une infâme affaire. Le lecteur pressent que je veux parler du meurtre du duc d'Enghien, la grande tache de la vie de Napoléon, tache d'autant plus saillante qu'elle ressort presque isolée sur un fond éclatant de gloire.

Initié par les tentatives d'assassinat incessamment renouvelées contre sa personne, entretenu et soudoyé par la politique immorale de l'Angleterre (1); trompé par la déposition des domestiques de George Cadoudal, qui semblait impliquer le duc d'Enghien dans la conspiration de ce dernier, et qui, en réalité, s'appliquait à Pichegru, dont on ignorait encore la présence à Paris, Bonaparte résolut de renvoyer la terreur à ses ennemis en frappant un coup qui pût retentir jusqu'à Londres; et le duc d'Enghien, étranger, comme cela est démontré aujourd'hui, à tout complot, surpris et saisi en pays neutre, fut conduit à Vincennes et fusillé dans la même nuit, après un simulacre de jugement, qui n'était qu'une sanglante dérision de la justice, renouvelée de 93; car il fut rendu sans informations, sans discussion de fait, sans déposition de témoins, et sans autres pièces à charge que le jugement lui-même.

Quelle est la part de M. de Talleyrand dans cet acte qui offre malheureusement tous les caractères d'un guet-apens, suivi d'assassinat? Si l'on en croit ses adversaires, et notamment M. de Rovigo, c'est lui qui a tout dirigé, tout préparé, tout conduit, depuis l'arrestation jusqu'à l'exécution inclusive. Sur la question de guet-apens, c'est-à-dire de l'arrestation en pays étranger et neutre, au mépris du droit des gens, la complicité de M. de Talleyrand est incontestable; sa trop fameuse lettre au ministre de Bade, pour annoncer et justifier l'enlèvement du prince, après l'opération faite, ne permet pas de doute sur ce point. Il est même difficile de ne pas admettre, avec ses adversaires, qu'il en est le principal auteur; car il parait certain que Bonaparte savait à peine qu'il existait un duc d'Enghien, et que, dans le conseil privé tenu avant l'arrestation, c'est Talleyrand qui, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, présentait et soutenait la mesure.

Mais de ce que M. de Talleyrand est l'auteur principal de l'arrestation illégale d'un prince que l'on pouvait jusqu'à un certain point croire directeur, à la frontière, d'une conspiration tramée à Paris, s'ensuit-il que ce soit lui, ministre des affaires étrangères, sous un souverain aussi absolu que Bonaparte, lui, homme doux et mo-

déré, sinon moral, homme de prévoyance et de calcul, qui ne pouvait raisonnablement avoir ni intérêt ni désir de tacher ses mains du sang d'un Bourbon, s'ensuit-il, dis-je, que ce soit lui qui ait pu vouloir et faire que ce conspirateur présumé, au lieu d'être confronté avec ses prétendus complices, interrogé et entendu par des hommes graves et compétents, et jugé après conviction obtenue, fut mis de suite entre les mains de huit soldats ignorants, avertis un quart d'heure à l'avance, qui ne connaissaient pas même les premiers éléments de l'affaire qu'ils avaient à juger, dont la sentence porte si évidemment les traces d'une consigne que, par pudeur, on n'osa l'insérer au *Moniteur*, le lendemain de l'exécution, qu'après l'avoir complètement métamorphosée.

Pour reconnaître l'intervention, à plus forte raison la direction de M. de Talleyrand dans une mesure dont la brutalité militaire trahit si manifestement la volonté d'un soldat abusé et irrité, il faudrait des preuves, et ces preuves manquent.

On a parlé d'une lettre du prince à Bonaparte, retenue par M. de Talleyrand. Napoléon lui-même, tout en revendiquant, dans son testament, par un amour-propre à coup sûr très-déplacé et très-singulier, si sa prétention n'est pas fondée, toute la responsabilité d'un acte présenté par lui comme un acte de légitime défense, Napoléon a soin, dans ses entretiens de Saint-Hélène, de se décharger le plus possible aux dépens de M. de Talleyrand, et les mémoires d'O'Meara parlent aussi de cette lettre du prince, qui n'aurait été remise que trois jours après sa mort. Or, il est constant, et M. de Rovigo, qui commandait les soldats préposés à l'exécution, le déclare lui-même, qu'il y a là une erreur, erreur répétée du reste par le *Mémorial de Saint-Hélène*, que le prince n'a point écrit de lettre, et que, parmi les personnes attachées au cabinet de l'empereur, on n'a jamais pu parler d'une lettre semblable. Le prince a demandé par écrit, au bas de son premier interrogatoire, à parler au premier consul. Pour admettre que ce soit le ministre des affaires étrangères, qui, de son hôtel, à Paris, ait empêché l'exécution de ce vœu, il faudrait des preuves; car le fait est des plus invraisemblables. Pour expliquer le passage d'O'Meara, on a parlé d'une autre lettre écrite, non par le prince, mais par notre chargé d'affaires à Bade à M. de Talleyrand, en faveur du prince, après son enlèvement, et non communiquée par celui-ci; mais il faudrait encore prouver: 1o, que c'est à cette lettre que s'appliquent les paroles attribuées au prisonnier de Sainte-Hélène; 2o, que cette lettre a été écrite, qu'elle contenait ce qu'on dit qu'elle contenait, qu'elle est arrivée avant l'exécution et qu'elle n'a pas été communiquée; or, tout cela n'est nullement prouvé. Quant à admettre que l'exécution d'un condamné d'une telle importance ait pu avoir lieu à l'insu et sans l'ordre exprès d'un souverain tel que Bonaparte, cela nous paraît complètement inadmissible. Du reste, on dit, et je répète le fait sans l'affirmer, que M. Thiers est aujourd'hui possesseur de l'ordre d'exécution, signé de la main même du premier consul.

Quelle que soit, en définitive, la vérité sur cette triste et obscure affaire, elle restera toujours peu honorable pour M. de Talleyrand; car c'est lui qui a provoqué, conseillé et justifié l'arrestation, et, s'il n'en prévoyait pas les conséquences, il faudrait qu'on pût démontrer pour lui ou qu'elles se sont produites à son insu, ou qu'il a fait quelque chose pour les empêcher, et c'est ce qui n'a jamais été démontré, apparemment parce que cela ne pouvait pas l'être; car il n'est guère probable qu'un homme veuille attendre trente ans après sa mort pour se débarrasser d'une inculpation aussi grave, quand il sait ne pas la mériter.

Les conspirations tramées à cette époque contre le premier consul servaient les intérêts de son ambition. On sentit le besoin de l'élever au-dessus d'elles en fixant l'autorité non plus seulement dans sa personne, mais dans sa race, et M. de Talleyrand fut un des plus empressés à concourir à ce grand changement, en faisant valoir autour de lui l'avantage que la France retirerait, pour la facilité de ses relations extérieures, d'une forme de gouvernement plus en harmonie avec celle des anciens gouvernements de l'Europe. L'empereur lui tint compte de son dévouement en le conservant dans son poste et en l'attachant plus étroitement à sa personne par le titre de grand-chambellan. C'est en cette qualité que M. de Talleyrand le suivit à Milan, et assista à son couronnement comme roi d'Italie. La réputation française ayant disparu, toutes les républiques fondées à son image, ou qui relevaient d'elle, durent disparaître aussi.

Lorsque la victoire d'Austerlitz eut mis l'Autriche à la discrétion de Napoléon, avant de signer le traité de Presbourg, M. de Talleyrand lui proposa le plan d'une reconstitution complète de cet empire. Transformer définitivement l'Autriche en un empire slave, en l'excluant de l'Italie pour l'agrandir du côté du Danube, le mettre en contact et en rivalité permanente avec la Russie, de manière à assurer contre cette dernière puissance la sécurité de l'empire ottoman et à pousser toute son activité vers l'Asie centrale, où elle se trouverait aux prises avec l'Angleterre, telle était la base de ce plan, qui, réa-

lisé, eût peut-être donné un autre cours aux événements postérieurs: il ne fut pas adopté; Napoléon préféra son système favori; amoindrir les grands Etats au profit des petits, affaiblir le vaincu assez pour l'irriter profondément et pas assez pour le réduire à l'impuissance, et laisser, comme toujours, dans chaque traité de paix, le germe d'une guerre nouvelle.

L'habile diplomate, on l'a déjà vu par les travaux de la Constituante, n'était pas seulement, comme quelques écrivains se sont plu à le peindre l'homme des nécessités de chaque jour; il aimait les projets d'avenir, les grands systèmes d'organisation. Les merveilles accomplies par Napoléon donnant carrière à toutes les idées de ce genre, à la suite du plan dont j'ai parlé plus haut, d'après M. Mignet, qui l'a fait connaître pour la première fois, il en produisit un autre dont M. Mignet ne parle pas, et qui n'est pas moins curieux. Il s'agissait d'établir à Francfort-sur-le-Mein un congrès permanent, dont la destination n'était rien moins que de réaliser l'utopie de l'abbé de Saint-Pierre, la paix perpétuelle. Ce congrès, ou chaque Etat indépendant devait être représenté par un ambassadeur à demeure, émit divisé en trois collèges; le premier composé des représentants des quatre grandes puissances, la France, l'Autriche, la Russie et la Prusse; l'Angleterre, étant considérée comme un Etat nu par une politique inconciliable avec les intérêts du continent, était exclue; l'exécution est curieuse, venant de M. de Talleyrand; mais il ne faut pas oublier qu'il s'agissait d'un plan fait sous l'empire des idées alors dominantes, et principalement dirigé contre l'Angleterre. Le second collège devait se composer des représentants des puissances du second ordre; enfin, le troisième, des ministres des souverains de troisième rang. Ainsi composé, ce congrès devait décider souverainement et à l'unanimité de tous les litiges entre Etats, et régler le contingent militaire de chaque puissance. Toute décision prise par le premier collège à l'unanimité était exécutoire sans intervention des deux autres collèges; en cas de contradiction d'une seule voix, on recourait aux votes de second collège, et ensuite aux votes du troisième. Napoléon prit un morceau de ce projet pour en faire la Confédération du Rhin; mais M. de Talleyrand aurait voulu lui voir employer sa rigoureuse puissance à fonder quelque chose de plus durable et de plus sûr.

Dans cet esprit si tiraillé en sens contraire par les événements, on retrouve toujours en y regardant de près un fonds d'idées emprunté à ce qu'il y avait de juste et de vrai dans les théories du XVIIIe siècle. Ministre d'un souverain né de la guerre, grandi et perdu par elle, M. de Talleyrand n'aimait pas la guerre; il la réprouvait non-seulement par répugnance philosophique, mais par calcul. La guerre érigée en système ne lui paraissait propre qu'à enfanter perpétuellement la guerre, et sa grande préoccupation fut toujours de faire enfin sortir de la victoire quelque chose qui supprimât la nécessité d'y avoir recours.

Napoléon lui-même lui rend cette justice, qu'il chercha constamment à modérer ses penchants de soldat.

"Il ne cessait, dit-il, de me répéter que je me méprenais sur l'énergie de la nation, qu'elle ne se laisserait pas la même, que je m'en verrais abandonné... Talleyrand n'a jamais été pour moi éloquent ni persuasif; il roulait beaucoup et longtemps autour de la même idée."

On conçoit que rouler longtemps autour d'une idée de ce genre n'était pas toujours un moyen de plaire à l'empereur. Cependant il ne parut jamais pour une campagne sans emmener, conjointement avec un légion de chirurgiens, Talleyrand, outre chirurgien chargé lui aussi d'arrêter l'effusion du sang.

Après avoir dirigé les négociations de Presbourg et présidé à celles qui précédèrent l'incorporation des deux frères de Napoléon, l'un à Amsterdam, l'autre à Naples, et la formation de la Confédération du Rhin, Talleyrand, décoré du titre de prince de Bénévent, fut bientôt appelé à faire payer à la Prusse son imprudent levée de boucliers. Le traité de Tilsit fut la dernière des négociations de l'Empire à laquelle il apposa sa signature; et, le 8 août de la même année 1807, un décret impérial annonça sa retraite et son remplacement par M. de Champagny; le lendemain un autre décret, pour amortir l'effet produit par le premier, élevait le ministre démissionnaire à la dignité de vice-grand-électeur, la troisième dignité de l'Empire, à laquelle était affecté un traitement de 500,000 francs.—(A continuer.)

—Il résulte des tables de mortalité en Angleterre, une donnée curieuse, savoir: que le soldat combattant sur la tranchée d'une ville assiégée ou sur un champ de bataille en présence du plus brave de ses ennemis, est exposé à moins de chances de mort que l'habitant de certaines villes manufacturières, telles que Manchester, Liverpool, etc. etc. La chance de mort au siège d'Anvers, était comme 1 à 68; au siège de Badajoz, 1 à 54; à la bataille de Waterloo, 1 à 30. Pour l'ouvrier de Liverpool, la chance de mort est comme 1 à 19; pour le tisserand de Manchester, comme 1 à 17; pour le coutelier de Sheffield, comme 1 à 14.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 24 AOUT, 1847.



NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU CAMBRIA.

La maille anglaise du 4 août est arrivée en ville samedi matin. Le Parlement anglais a été prorogé le 23 juillet, et le soir du même jour, dis sous par Proclamation Royale. L'esprit public est tout occupé des élections générales, qui sont déjà commencées.

Sur 145 élections qui sont connues, 79 appartiennent au parti libéral. Les partisans de M. Peel ou les conservateurs libéraux peuvent en revendiquer 33, et 23 encore appartiennent aux torys ou protectionnistes. On remarquera que la force des torys réside principalement dans les comtés, et que les élections des bourgs sont les seules qui aient lieu avant le mois d'août.

Quelques incidents assez remarquables ont signalé les opérations électorales. A Nottingham, un ministre, sir J. C. Hobhouse, a été renversé par la coalition des torys avec les charbonniers. Nottingham envoie à la chambre des communes M. Walter, un jeune homme, fils de M. Walter propriétaire du *Times*, qui vient de mourir et qui avait été exclu de la chambre pour fait de corruption, comme représentant de la même ville, après une élection orageuse. On lui associe M. Fenrus O'Connor, le plus fougueux démocrate du Royaume-Uni.

A Bath, un homme d'un grand talent, M. Roebuck, a été battu par lord Ashley, le même qui s'était fait, pendant treize ans, le représentant des idées de charité dans les communes. M. Roebuck, auquel on ne peut refuser ni le talent ni le patriotisme, devint à la nature même de son éloquence âpre et incisive un grand nombre d'ennemis. Lord Ashley, au contraire, sans être un talent du même ordre, s'est concilié à peu près tous les partis par la bienveillance de son caractère. La lutte a été une question de personnes avant d'être une question de parti.

Toutefois, les passions religieuses et l'esprit étroit de localité ont contribué au succès de lord Ashley. M. Roebuck n'a pas pu contenir l'amertume dont son âme était remplie, et il a fait ses adieux aux électeurs de Bath dans les mêmes termes que les prophètes d'Israël quand ils secouaient la poussière de leurs souliers sur les villes corrompues et maudites.

Le plus brillant romancier de l'Angleterre, sir E. Lytton Bulwer, a échoué à Lincoln contre le soldat le plus fanatique et le plus ridicule, le colonel Sibthorp. Décidément, et depuis la réforme, les bourgs anglais n'offrent plus d'asile au talent littéraire. En généralisant les droits politiques, et comme par compensation à ce bienfait l'acte de 1832 a un peu abaissé le niveau intellectuel du parlement.

Le triomphe du parti libéral dans la Cité a été complet, quoiqu'il ait été bien disputé. Entre sir E. Larpent et M. Masterman, la différence n'était que de quinze voix. Lord John Russell, placé en tête du poll, n'a obtenu qu'un avantage de 43 voix sur le candidat conservateur qui en a réuni le plus grand nombre. Mais c'est la première fois que la représentation de la Cité ne se trouve pas partagée entre les deux opinions opposées, espèce de compromis très fréquent en Angleterre.

Sir Robert Peel, après son élection, a prononcé un magnifique discours qui nous frappe surtout par l'éloge qu'il renferme de Lord John Russell, et par le soin étudié avec lequel sir Robert Peel cherche à établir un parallélisme entre

sa conduite et celle du premier ministre. Il paraît désormais entendu que sir Robert Peel entrera dans le ministère whig quand il lui plaira; mais les hommes politiques en Angleterre ne font pas naitre l'occasion: ils ont la patience de l'attendre.

PROROGATION DU PARLEMENT D'ANGLETERRE.

DISCOURS DE LA REINE.

Le parlement anglais a été prorogé le 23 juillet par la reine en personne, avec le cérémonial accoutumé. Le même jour, la *Gazette de Londres* a publié deux proclamations royales: la première annonçant la prorogation au 21 septembre, et la dissolution du parlement actuel; la seconde invitait tous les pairs d'Ecosse à se réunir le 3 septembre, au palais de Holyrood à Edimbourg, afin de choisir les seize pairs qui doivent représenter l'Ecosse à la chambre des lords dans le prochain parlement.

Voici le discours de la reine Victoria: "Milords et Messieurs,

"J'éprouve une vive satisfaction à pouvoir vous relever des devoirs d'une session laborieuse et pleine d'anxiété.—Je ne puis prendre congé de vous sans vous exprimer ma reconnaissance pour l'assiduité et le zèle avec lesquels vous vous êtes voués à l'examen des intérêts publics. Votre attention a été principalement dirigée sur les mesures de secours immédiats rendus nécessaires par une grande calamité jusqu'ici sans exemple.

"J'ai donné avec empressement ma sanction à ces lois qui, en autorisant la libre admission des grains, et en offrant des facilités pour l'emploi du sucre dans les brasseries et dans les distilleries, tendent à augmenter la somme des ressources alimentaires et à encourager les relations commerciales.

"Je me réjouis de voir que vous n'avez dans aucun cas proposé de nouvelles restrictions, et que vous n'avez porté aucune atteinte à la liberté du commerce étranger ou national, dans le but d'alléger la détresse publique. Je suis certain que de semblables mesures sont généralement inefficaces, et que souvent elles aggravent les maux pour le soulagement desquels elles sont adoptées.

"J'approuve cordialement les actes de munificence large et libérale à l'aide desquels vous avez adouci les souffrances de nos sujets irlandais; j'ai sanctionné avec le même empressement une loi destinée à pourvoir d'une manière plus sûre au soulagement permanent des indigents en Irlande; j'ai aussi donné ma sanction à divers bills destinés à favoriser l'agriculture, et à développer l'industrie de cette partie du royaume-uni. Mon attention se portera sur des mesures ultérieures de même nature et tendant aux mêmes fins.

"Mes relations avec les puissances étrangères continuent de m'inspirer de la confiance dans le maintien de la paix. J'ai éprouvé une grande satisfaction de voir les mesures prises par moi, de concert avec le roi des Français, la reine d'Espagne et la reine de Portugal, pour la pacification de ce dernier pays, couronnées de succès, et la guerre civile, qui pendant plusieurs mois, a alligé le Portugal, enfin terminée sans effusion de sang. J'aimo à espérer que les différends à venir entre les partis politiques en Portugal pourront être réglés sans qu'il soit besoin d'en appeler aux armes.

"Messieurs de la chambre des communes, "Je vous remercie de l'empressement que vous avez mis à m'accorder les subsides nécessaires; ils seront affectés au service public avec la sollicitude et l'économie convenables. Je suis heureux de vous informer que, nonobstant le prix élevé des subsistances, les revenus de l'état ont jusqu'à présent été plus productifs que je n'aurais lieu de l'espérer. La demande plus forte des articles de consommation générale a surtout contribué à ce résultat.

"Les recettes provenant des droits sur les sucres ont surtout subi une augmentation considérable par la suppression des droits prohibitifs qui frappaient les sucres étrangers.

"Les diverses allocations que vous avez votées pour répan dre l'instruction dans le royaume ont eu pour effet, je n'en doute pas, de contribuer à améliorer le sens moral et religieux de mon peuple.

"Milords et Messieurs, "Je crois devoir vous informer que mon intention est de dissoudre immédiatement le parlement actuel.

"Je me repose avec confiance sur les sentiments de fidélité envers la couronne et d'attachement aux libres institutions du pays dont mon peuple est animé. Je me joins à lui pour supplier Dieu tout puissant qu'il veuille bien, par sa divine bénédiction, changer en abondance la disette dont nous avons été affligés, et réduire le prix des substances alimentaires."

ANGLETERRE.—Dans la séance des communes, du 22 juillet, lord Palmerston, interpellé sur les affaires de Portugal, a répondu qu'on s'occupait à Lisbonne de la formation du nouveau ministère, et que la liberté de la presse allait y être rétablie. Il a ajouté que le gouvernement britannique veillerait à la pleine exécution des engagements pris envers lui par la reine de Portugal.

(1) S'il n'est pas prouvé que les membres du ministère anglais furent personnellement complices des trames ourdies après la rupture du traité d'Amiens contre la vie du premier consul, il est prouvé du moins qu'un des agents de ce ministère, Drake, consul anglais en Bavière, était le trésorier et le directeur de tous les complots. Il est constant, de plus, que ce sont les bâtiments de la marine royale anglaise qui débarquaient sur nos côtes les coadjuteurs.